

## EHPAD LES MYRTILLES

### COMPTE RENDU DU CONSEIL DE LA VIE SOCIALE C.V.S.

DU 6 MAI 2014 à 14H00

Représentants des Famille : Mme VEY-GRAS Vice Présidente - M SAQUET M.

Représentants du Conseil d'Administration : Mme LOULIER S.

Représentants des Résidents : Mme BOLOMEY ML. - M CHAVE R. –Mme VEY M. – M ARNAUD M.

Représentants du Personnel : Mme LALLIER MJ. – M DELARBRE B. – M ISARD B.

Participants : M HERDT H. - Mme BESNARD S.- Mme IAPTEFF M. – M CHAVE L. – Dr BEYRON J-L.- Mme DUMAS C. (secrétaire de séance)

Excusés : Mme ARMAND G. Présidente – Mme CHAZALON C.- Mme SAGARZAZU C.- M CHAFFANGE S. – Mme DE ROSSI J.

#### **1 – Mise en service du nouveau bâtiment et déménagement des résidents concernés**

Cette séance consiste à présenter et soumettre au vote du Conseil de la Vie Sociale l'approbation du déménagement vers l'extension.

##### 1. EXTENSION

L'extension se compose de deux parties A et B, la partie A possède 2 étages alors que la partie B correspond à l'étage situé au-dessus de la Salle à manger.

Le nouveau bâtiment comporte 31 chambres neuves, plus spacieuses et équipées d'une salle de bains avec douche individuelle. Ce sont donc 51 résidents qui déménageront dans l'extension le temps que les parties C et D soient restructurées. Cette restructuration constitue la phase 2 des travaux et débutera en Septembre pour une durée prévisionnelle de 1 année.

Le niveau 1 situé au rez-de-chaussée de l'extension possède 6 chambres alors que le niveau 2 est composé de 25 chambres avec une petite salle à manger.

##### 2. Commission de sécurité

Afin de mettre en service le bâtiment, la Commission de Sécurité (représentée par des pompiers, la gendarmerie, la Mairie...) vérifie que les travaux soient en bon et due forme. La Commission fixée au Vendredi 23 Mai 2014 a donné un avis favorable.

### 3. Proposition des chambres simples et doubles, et aménagement

Dans les locaux actuels, le déménagement concerne uniquement les résidents logés dans les bâtiments C et D.

Le choix quant à la répartition des résidents en chambre simple et double a été établi à partir du critère Médical, c'est-à-dire la qualité Physique et Psychologique du résident.

Le Directeur rappelle que les propositions faites au Conseil de la Vie Sociale sont discutables mais qu'il convient de faire un choix.

Les chambres doubles temporaires ont été pensées pour cohabiter à deux, en prenant en compte le critère de dépendance. En effet, les résidents présents en chambre doubles seront sollicités différemment. Ils ne seront pas toujours présents au même moment dans la chambre, au cours de la journée, afin de faciliter la cohabitation des deux résidents.

Les chambres ont une surface d'environ 20 m<sup>2</sup>, elles sont plus grandes que celles actuelles et permettent d'intégrer dans les chambres doubles temporaires les éléments suivants :

- 2 lits
- 2 armoires
- 2 lignes téléphoniques
- 1 poste de télévision partagé par les deux résidents
- un paravent (afin de préserver l'intimité de chacun)

Après présentation de la liste établie à ce jour, des résidents en chambres simples et doubles, le Conseil de la Vie Sociale valide la proposition sous réserve des cohabitations possibles.

Suite à l'avis favorable de l'ensemble du Conseil, la composition des chambres simples et doubles seront communiquées de vive voix et par courrier aux résidents et familles concernés.

### 4. Dates prévisionnelles et organisation du déménagement

En premier lieu, le déménagement concernera le Service Administratif du 10 au 13 Juin 2014. Du temps sera nécessaire pour installer les lignes téléphoniques, l'informatique

ainsi que la finition du nettoyage des locaux neufs. Nettoyage qui sera fait par une entreprise spécialisée, puis finalisé par le service Hébergement.

Ensuite, la semaine qui suit, **du Lundi 16 au Mercredi 18 Juin 2014, concernera les résidents**. Afin de répondre aux éventuels imprévus les 2 derniers jours de la semaine seront utilisés si nécessaire.

Le déménagement des 51 résidents nécessite une organisation et une planification particulière ;

- Constitution de 6 équipes de « déménageurs » : des équipes d'« hommes » (bénévoles et salariés) de 4 personnes avec 1 Aide-soignante (ou 1 infirmière) et 1 personne de l'entretien.
- Temps nécessaire par déménagement : environ 1 h 30 par chambre. Au cours d'une journée, 17 à 18 personnes devraient être installées dans l'extension. Le temps nécessaire à chacun sera pris.
- Les déménagements se feront par chambre double attribuée.

Afin de concrétiser cette mise en place, un appel aux bénévoles sera fait. Il est possible sur proposition de Mme le Maire, qu'il soit demandé aux pompiers selon leurs disponibilités, de venir aider si nécessaire.

Avant tout, un courrier sera envoyé aux familles concernées, dans lequel l'établissement les sollicitera et les encouragera à prendre contact pour une éventuelle participation au déménagement et/ou une visite des chambres.

Pour finir, l'ensemble du personnel sera convié à une réunion générale préalable pour l'organisation du transfert des résidents au sein de l'extension. Celle-ci est prévue début Juin.

## 5. Phase transitoire et phase 2 des travaux

Les travaux de réhabilitation de l'EHPAD Les Myrtilles se déroulent en 3 phases.

La Phase 1 qui s'achève par la livraison de l'extension, et donc par l'ouverture sur le bâtiment actuel. L'accès Intérieur se situera à la salle à manger par le rez-de-chaussée de l'extension, et par l'extérieur avec la nouvelle entrée principale de l'établissement. Un tunnel (coursive de liaison) installé à l'extérieur permettra de rejoindre directement le bâtiment E depuis le bâtiment B.

Une phase transitoire de 2 mois, entre les phases 1 et 2, consistera d'une part à la fermeture de la pièce utilisée pour le repas du 1<sup>er</sup> service. Cet espace sera alors occupé par les Salles des Soins et les vestiaires du personnel. Et d'autre part, à l'aménagement temporaire du garage en lingerie temporaire. Cette phase transitoire devrait s'achever au mois de Septembre 2014.

La Phase 2 devra donc débuter dès le mois de Septembre 2014. La « construction » du PASA commencera à ce moment là. Puis suivra fin 2015, la restructuration du bâtiment E.

## 2 – Questions diverses

### 1. Tarif des chambres

A l'occasion de ce déménagement, et en accord avec le Conseil Général de l'Ardèche, le prix de journée actuel pour un T1 de 44.53€ sera unique quelle que soit la chambre occupée (neuve individuelle, neuve double temporaire, ancienne).

Le Directeur rappelle qu'une fois les travaux terminés, ce prix de journée restera inférieur à la moyenne départementale malgré un établissement entièrement neuf, et accessible à chacun par le biais de l'aide sociale quels que soient ses revenus (l'établissement est agréé à 100% à l'aide sociale). Les résidents et les familles qui se retrouveraient le cas échéant en difficulté de paiement, sont donc invités à prendre contact avec le secrétariat.

### 2. Salle à manger pour le 1<sup>er</sup> service

Afin de compenser la perte de l'espace dédié au repas du 1<sup>er</sup> service, une petite salle à manger sera présente à côté de la grande salle à manger actuelle, dans l'extension. Egalement, une seconde salle à manger sera présente dans l'étage (niveau 2).

Le nombre de résidents dépendants augmente et nécessite la multiplication d'espaces pour les repas. Cela nécessitera une organisation différente avec le service hébergement pour l'entretien des locaux.

### 3. Présence de chambres doubles permanentes pour l'accueil de couples

L'extension se compose de 29 chambres individuelles et de 2 chambres doubles permanentes. Ces dernières, possèdent une porte communicante et des salles de bains indépendantes. Elles seront destinées en priorité au couple.

### 4. Fête des Familles 2014

Concernant la fête des familles, les travaux ne permettent pas de l'organiser cette année, tant pour le manque de place au niveau des extérieurs que pour le temps consacré à sa préparation. La priorité sera donnée au bon déroulement du déménagement. Il n'y aura donc pas de Fête des Familles en 2014.

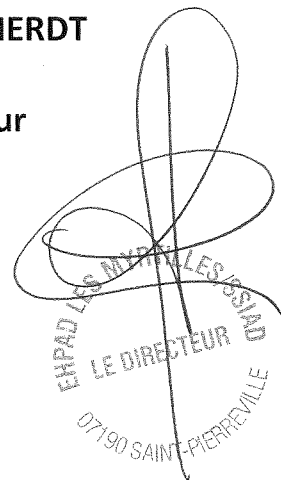
Par contre, des moments conviviaux avec les résidents seront organisés pendant la période estivale.

Le prochain Conseil de la Vie Sociale se tiendra à la rentrée scolaire 2014 et permettra de faire un bilan de la mise en service du nouveau bâtiment.

**La séance est levée à 15H40**

**Pour la Présidente du CVS  
Henry HERDT**

**Directeur**



Stamp: EHPAD LES MYRTILLES/SIAAD  
LE DIRECTEUR  
07190 SAINT-PIERREVILLE

